REGLEMENT DU TOURNOI NATIONAL AURORE DE VITRE TT 2017

Article 1

Le règlement appliqué est celui de la FFTT.

Le tournoi est homologué sous le n°. Il se déroule à la salle de tennis de table sur 16 tables, hall n°3 du parc expo - chemin du Feil – 35500 Vitré – (en face de la piscine) le samedi 15 et dimanche 16 Avril 2017.

Article 2

Le juge-arbitre du tournoi est Jacques Sorieux (JA3). Le juges-arbitre adjoint est Serge Lecomte (JA2).

Article 3

Le tournoi comptera les 13 tableaux décrits ci-dessous. Chaque joueur (se) peut participer à 2 tableaux de simple par jours (hormis le double). Toutefois, en cas d'élimination à un des 2 tableaux, un joueur peut s'inscrire sur place à un tableau supplémentaire dans la limite des places disponibles. Le nombre de places est limité dans chaque tableau. En cas de dépassement, les premières inscriptions confirmées seront prises en compte.

Article 4

Le tirage au sort sera effectué le vendredi 14 avril à 20h00 au hall n°3 de Vitré. Dans chaque tableau, les joueurs sont placés en poule de 3 ou 4 suivant la règle du serpent en tenant compte des points licence du début de la 2ème phase de la saison en cours. Il y a 2 qualifiés par poule. Au sortir des poules, tous les joueurs sont placés dans un tableau à élimination directe. Le placement dans le TED se fera par tirage au sort.

En fonction du nombre d'inscriptions, le juge-arbitre s'accorde le droit de changer la formule. Toutes les parties se jouent au meilleur des 5 manches sur tables bleues et balles plastiques. Tous les tableaux sont ouverts aux féminines. Les tableaux du samedi se déroulent jusqu'à leurs termes.

Article 5

Les balles seront fournies par les joueurs

Article 6

Les tarifs sont les suivants : tous les tableaux sont à 7€, à l'exception des tableaux F et L. Les tableaux des doubles est à 8€ par équipe.

Le règlement des inscriptions se fait sur place. Le pointage se fait au minimum 30 min avant le début du tableau. La présentation de la licence 2016-2017 – phase 2- est obligatoire.

Les récompenses prévues sont les suivantes :

<u>Samedi 15 Avril 2017:</u>

Heure de	Tableaux	1/2	2ème	1er	Nbre maxi	Tarif
Début		finale			joueurs	engagements
9H15	A: 500 à 1399	15€	40€	70€	63	7€
		10€	28€	50€	Si < 25	
10H15	B: 500 à 899	10€	30€	50€	48	7€
		7€	21€	35€	Si < 25	
11H15	C: 500 à 1599	15€	40€	70€	63	7€
		10€	28€	50€	Si < 25	

13H45	D: 500 à 1199	15€	40€	70€	63	7€
		10€	28€	50€	Si < 25	
15H15	E:500 à 1999	20€	40€	80€	48	7€
		14€	28€	56€	Si < 25	
18H30	F: doubles		40€	70€	32 équipes	8€ par
	(sous réserve)		28€	50€	Si < 25	équipe
	Total 2800 pts maxi					
18H30	M : féminines 500 à		20€	40€	24	7€
	1399		15€	30€	Si < 18	

Dimanche 16 Avril 2017:

Heure de	Tableaux	1/2	2ème	1er	Nbre maxi	Tarif
Début		finale			joueurs	engagements
9H30	G: 500 à 1499	15€	40€	70€	63	7€
		10€	28€	50€	Si < 25	
10H15	H: 500 à 999 pts	10€	30€	50€	36	7€
		7€	21€	35€	Si < 25	
11H15	I : toute catégorie	20€	45€	90€	48	7€
		14€	32€	63€	Si < 25	
12H30	J: 500 à 1299	15€	40€	70€	63	7€
		10€	28€	50€	Si < 25	
15H	K: 500 à 1799 pts	15€	40€	70€	48	7€
		10€	28€	50€	Si < 25	
18H15	L: doubles		40€	70€	32 équipes	8€ par
	(sous réserve)		28€	50€	Si < 25	équipe
	Total 3000 pts maxi					_

Tout lot non réclamé le jour du tournoi restera acquis à l'association.

S'il y a moins de 25 participants engagés dans un tableau, il y aura réduction des gains distribués à hauteur de 70%. Si un tableau n'atteint pas les 16 participants(es), l'association se réserve le droit d'annuler le tableau concerné.

Article 7

Les engagements s'effectuent sur le site « aurorevitrett.fr/tt/ ».

Renseignements et informations : 06 83 24 78 96 ou par mail : « aurorevitrett@hotmail.fr Les engagements sur place seront possibles jusqu'à 45 min avant le début du tableau ; et acceptés dans la limite des places encore disponibles dans les tableaux.

Les tableaux de doubles pourront être organisés si l'horaire général le permet.

Article 7

Tout joueur est éliminé s'il ne s'est pas présenté au 3^{ème} appel. Il n'y a pas d'interruption à midi. Restauration possible sur place. Buvette.

Article 8

Le juge arbitre ou l'organisateur se réserve le droit d'exclure un joueur (se) sans remboursement des tableaux restant à jouer si celui-ci ne respecte pas l'esprit sportif du tournoi ou que son comportement est qualifié d'antisportif ou d'irrespectueux. <u>Aucunes</u>

atteintes aux personnes ou aux matériels ne seront tolérées. Le joueur(se) qui se rendrait coupable d'un tel acte serait immédiatement exclu du tournoi.

Article 9

Le comité d'organisation du tournoi décline toute responsabilité civile et pénale pour les accidents corporels et matériels, pertes, vols, etc... Il se réserve le droit de prendre les décisions utiles à la bonne marche du tournoi.

Article 10

Les résultats seront transmis à la FFTT et compteront pour les classements individuels.

Article 11

Le fait de participer à ce tournoi engage les participants à respecter tous les articles du présent règlement. Les cas non prévus au présent règlement seront réglés par le juge-arbitre.